

Mastérisation des recrutements des enseignements : Développer les dispositifs de formation initiale des fonctionnaires et reconnaître les qualifications dans une grille revalorisée.

La réunion de préparation du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat du 12 juin 2009 se tenait le 02 juin 2009.

A son ordre du jour figuraient les décrets dits de mastérisation de recrutement des enseignants et personnels d'éducation. Ces décrets concernaient :

- les professeurs des écoles ;
- les professeurs d'éducation physique et sportive ;
- les professeurs agrégés ;
- les professeurs certifiés ;
- les professeurs de lycée professionnel ;
- les conseillers principaux d'éducation.

Le Gouvernement a voulu mener une concertation à marche forcée. Les projets suscitent un fort mécontentement chez les personnels et les organisations syndicales.

C'est ainsi que le Gouvernement tente de mener le processus de concertation obligatoire (CTP, CSFPE) avant même la remise des conclusions de la commission Marois-Filâtre prévue pour le 15 juillet. Les projets sont par ailleurs critiqués par la Conférence des présidents d'universités, par la conférence des directeurs de l'IUFM et par la FCPE.

Nous avons à faire à un projet non abouti qui renvoie la formation des enseignants à la responsabilité des intéressés eux-mêmes.

C'est un désengagement de l'Etat totalement contraire aux discours actuels de professionnalisation. La formation initiale requise pour des concours de catégorie A type passe de Bac + 3 à Bac + 5 (Master 2) sans aucune discussion ni revalorisation envisagées dans les grilles de la catégorie A.

Par un vote unanime, les 8 organisations syndicales du CSFPE ont demandé le retrait de l'ordre du jour de ces projets de décrets et ont quitté la séance du 2 juin 2009.

L'action continue pour une revalorisation de l'ensemble des grilles de rémunération de la fonction publique, pour des qualifications initiale et continue renforcées et la reconnaissance de ces qualifications dans les traitements indiciaires.

Par son action, l'UGFF-CGT entend continuer dans un même mouvement à défendre la fonction publique dans son unité et à faire vivre les spécificités des différentes catégories de personnels.

Montreuil, le 4 juin 2009